



Assemblée générale

Distr.: Limitée
14 juin 2007

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquantième session

Vienne, 6-15 juin 2007

Chapitre II

H. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

1. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Comité à sa quarante-neuvième session, et que l'Assemblée générale a approuvé au paragraphe 48 de sa résolution 61/111 datée du 14 décembre 2006, le Comité a examiné ce point dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel. Selon ce plan de travail, il devait entendre, à sa cinquantième session, des présentations d'États membres et d'observateurs, d'organisations régionales et internationales, ainsi que de groupes informels de coordination comme les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'ONU, le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur leurs activités respectives concernant l'utilisation d'informations géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

2. Le Comité a noté également qu'il était convenu à sa quarante-neuvième session qu'en 2007 il recenserait et évaluerait les interfaces entre les instances internationales existantes où les pays menaient des discussions sur la mise en place d'infrastructures de données géospatiales de source spatiale, afin d'éviter le chevauchement des efforts de coopération internationale. Sur la base de cette évaluation, le Comité prendrait alors une décision sur les étapes suivantes concernant le plan de travail, y compris la définition plus précise de la portée du point de l'ordre du jour sur les données géospatiales de source spatiale.

3. Les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis, de la Grèce, du Japon, du Nigéria et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Des déclarations ont également été faites par la représentante de l'UNESCO, en sa qualité de Présidente de la vingt-septième



Réunion interorganisations sur les activités spatiales, et par le représentant du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Le représentant du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre a également fait une déclaration.

4. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a entendu un exposé intitulé "L'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable", présenté par K. Radhakrishnan (Inde).

5. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'initiatives nationales, régionales et mondiales, notamment les activités menées dans le cadre du Groupe de travail sur l'observation de la Terre, portaient sur des questions relatives à l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable.

6. Le Comité a pris note du rapport de la Présidente de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales concernant la demi-journée consacrée au débat informel public de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, l'après-midi du 19 janvier 2007. Le débat informel public avait eu pour thème "L'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable au sein du système des Nations Unies", comme en avaient convenu les coordonnateurs de la Réunion interorganisations compte tenu du nouveau point de l'ordre du jour du Comité relatif à l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

7. Le Comité a noté que les représentants de 13 organismes des Nations Unies et de 29 États membres, parmi lesquels son propre Président, avaient échangé des vues sur l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable au sein du système des Nations Unies. Des exposés avaient été faits par des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Bureau des affaires spatiales, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des exposés avaient également été faits sur le Comité international sur les GNSS par un représentant dudit comité, et sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) par un représentant du Bureau des affaires spatiales et de l'Agence aérospatiale allemande (DLR). Ces deux initiatives étaient liées aux activités présentant un intérêt pour l'utilisation de données géospatiales de source spatiale. Les exposés du débat informel public sont disponibles sur le site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

8. Le Comité a noté qu'il était prévu de mettre en place une infrastructure de données géospatiales propre à l'Organisation des Nations Unies (ONU). On trouvera un recueil relatif à l'IDG et à la stratégie de mise en œuvre correspondante à l'adresse suivante: <http://www.ungiwg.org/unsdi.htm>.

9. Le Comité a noté avec satisfaction que le débat informel public avait donné un excellent aperçu de la mesure dans laquelle on utilisait déjà les données géospatiales de source spatiale dans un grand nombre d'organismes du système des Nations Unies, et avait démontré l'énorme potentiel de ces données, qui présentaient un intérêt pour un large éventail d'activités du système des Nations Unies.

10. Le Comité a pris note des activités du Groupe de travail sur les systèmes et les services d'information du CEOS et de son action visant à renforcer la collaboration internationale et à promouvoir les technologies permettant la découverte, la recherche et l'accès à des données et services requis pour aider les scientifiques, les fournisseurs d'applications et les décideurs.

11. Le Comité a noté les bienfaits importants, pour la société, de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale fiables et d'actualité, pour le développement durable, dans des domaines tels que l'agriculture, l'évaluation de la déforestation, la gestion des catastrophes, la lutte contre la sécheresse et la gestion des sols.

12. Il a été estimé qu'il existait un "décalage" en termes de connaissances en ce qui concerne l'extraction d'informations à partir d'images. Face à la capacité de construction de satellites perfectionnés d'observation de la Terre, les moyens d'extraction d'informations utiles à partir de ces sources de données se révélaient insuffisants. En conséquence, les données spatiales n'étaient pas exploitées au maximum.

13. Il a été estimé que des politiques d'accès libre aux données et de sensibilisation à l'échelle mondiale relevaient des domaines d'activité du Comité et pourraient contribuer à remédier à ce décalage. Des politiques mondiales d'accès libre aux données pourraient être mises en œuvre par le biais d'un groupement mondial de satellites d'imagerie terrestre, qui donneraient gratuitement accès, à tous les pays, aux données d'une constellation de satellites.

14. Il a été dit qu'il existait des programmes de satellites dont les politiques en matière de données pourraient servir d'exemples pour un tel groupement, mais qu'un forum mondial tel que le Comité était nécessaire, où ce genre de questions pourraient être examinées dans des conditions équitables. Le Comité ne devrait pas uniquement s'occuper de politiques en matière de données, mais aussi du renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale.

15. Il a été estimé que des logiciels ouverts permettant de répondre aux besoins en information des pays en développement étaient essentiels pour combler le fossé numérique. De tels logiciels, associés à des politiques d'accès libre aux données, encourageraient l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable.

16. Il a été estimé que le Comité, dans le cadre de son action, devrait tenir compte des initiatives existantes et des efforts de normalisation en cours dans le domaine des données géospatiales pour éviter le chevauchement d'activités. Il existait également d'autres considérations à prendre en compte, comme la question des redevances et des droits d'auteur, ainsi que celle des intérêts nationaux en matière de sécurité.

17. Le Comité a noté qu'à sa cinquante et unième session, conformément au plan de travail pluriannuel dont il avait convenu à sa quarante-neuvième session, il inviterait des experts à faire des présentations sur les expériences de mise en place d'infrastructures nationales appropriées pour la collecte, le traitement et l'application de données géospatiales de source spatiale, y compris la formation des ressources humaines, l'infrastructure technique et les besoins financiers, ainsi que les arrangements institutionnels. Le Comité a aussi rappelé l'accord auquel il est parvenu à sa quarante-neuvième session, selon lequel le plan de travail pouvait être révisé si nécessaire pour 2009 à la cinquante et unième session du Comité.

I. Questions diverses

18. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Algérie, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Nigéria, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Venezuela (République bolivarienne du). Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres. Les représentants de la Bolivie et de la Suisse, ainsi que les observateurs de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT) et de la Secure World Foundation (SWF) ont aussi fait des déclarations.

1. Rapport du Bureau des services de contrôle interne

19. Le Comité a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'inspection de la gestion des programmes et des pratiques administratives au sein du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/2007/CRP.3).

20. Le Comité a noté qu'il s'agissait de la première inspection du Bureau des affaires spatiales, et qu'il en était ressorti que le Bureau était bien géré, cohérent, productif et plus performant qu'un programme moyen du Secrétariat de l'ONU. Il a également noté que le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenait 11 recommandations visant à améliorer encore l'efficacité du Bureau des affaires spatiales.

21. Le Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales et son personnel pour cette excellente évaluation.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009

22. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/111, avait approuvé la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009, et avait convenu que le Comité et ses Sous-Comités devraient élire leur bureau à leur session respective en 2008.

23. Le Comité a noté que Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Suvit Vibulsresth (Thaïlande) et Filipe Duarte Santos (Portugal) seraient élus respectivement Président, Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) serait élu Président du Sous-Comité scientifique et technique et Vladimír Kopal (République tchèque) Président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

3. Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

24. Le Comité a rappelé que, à sa quarante-huitième session, en 2005, le Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2001-2003, Karl Doetsch (Canada) avait fait une présentation spéciale intitulée "Observations sur les activités du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Le Comité a également rappelé qu'à la même

session, et en se fondant sur cette présentation, le Président du Comité pour la période 2004-2005, Adigun Ade Abiodun (Nigéria), avait établi un document officieux intitulé "Planifier les rôles et activités futurs du Comité", pour examen par le Comité. Le Comité a également rappelé qu'un document de travail intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" avait été établi à sa demande par le Secrétariat (A/AC.105/L.265), qui résumait la présentation, le document officieux et le débat du Comité sur cette question à sa quarante-huitième session, et fournissait au Comité des éléments de fond à examiner.

25. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 47 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale avait noté avec satisfaction que le Comité avait décidé d'étudier, à sa cinquantième session, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Questions diverses", la question de son rôle et de ses activités futurs et noté que le Président du Comité pour la période 2006-2007, Gérard Brachet (France), mènerait éventuellement des consultations intersessions ouvertes à toutes les parties intéressées, afin de présenter au Comité une liste d'éléments qui pourraient être pris en considération à sa session suivante.

26. Le Comité était donc saisi d'un document de travail soumis par le Président du Comité, intitulé "Rôle et activités futurs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/L.268). Le Président du Comité en a présenté les principaux éléments à la 576^e séance, tenue le 13 juin 2007.

27. Le Comité a estimé que le document de travail était une bonne base pour l'examen d'un sujet d'une grande importance pour ses travaux futurs et a remercié le Président d'avoir traité la question des travaux du Comité dans une optique très large.

28. Quelques délégations ont estimé qu'en examinant le rôle et les activités futurs du Comité, il importait de garantir la position du Comité en tant que forum important de la communauté internationale, en particulier son rôle d'enceinte mondiale pour l'examen du rôle de la technologie spatiale et de ses applications au bénéfice des pays en développement.

29. Quelques délégations ont estimé qu'il serait particulièrement important que les avantages de l'utilisation de la technologie spatiale et de ses applications soient mieux exploités dans le cadre de la réalisation des objectifs internationaux de développement. Ces délégations étaient d'avis qu'il fallait examiner de plus près les liens entre le travail du Comité et celui des organismes des Nations Unies chargés d'appliquer les plans d'action des conférences et sommets mondiaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et que le Comité devrait fournir au PNUD des éléments, à inclure dans son rapport sur le développement, en ce qui concerne le rôle que jouent les outils spatiaux pour relever les défis du développement humain.

30. Quelques délégations ont été d'avis qu'il fallait trouver un équilibre entre le rôle futur du Sous-Comité scientifique et technique et celui du Sous-Comité juridique. Elles ont estimé que le Sous-Comité juridique avait beaucoup progressé dans la solution de problèmes juridiques pratiques et qu'un certain nombre d'initiatives présentées dans le document de travail bénéficieraient d'une participation active du Sous-Comité juridique.

31. Le Comité est convenu que le Directeur du secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre devrait être invité à rendre régulièrement compte, au

Sous-Comité scientifique et technique, des progrès accomplis dans l'application du plan décennal de mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre et que le Président du Comité international sur les GNSS devrait être invité à faire régulièrement rapport, au Sous-Comité scientifique et technique, sur les activités du Comité international.

32. Il a été estimé qu'en ce qui concerne la proposition d'inviter le Président du Comité international à faire rapport au Sous-Comité scientifique et technique sur les prestations de services mondiaux de navigation par satellite, le Sous-Comité juridique devrait également être informé.

33. Quelques délégations ont jugé qu'il ne convenait pas que le Sous-Comité juridique examine les travaux du Comité international car le mandat de ce dernier ne couvrait pas les questions juridiques.

34. Il a été estimé que l'éventuel groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur le concept de code de la route pour les opérations spatiales à venir devrait également établir des liens de coopération avec le Sous-Comité juridique.

35. Quelques délégations ont estimé que, puisque l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes envisageait déjà la possibilité de faire de certaines régions de la Lune et autres corps célestes des réserves scientifiques internationales, pour lesquelles des arrangements spéciaux de protection pourraient être conclus, et que les aspects juridiques du transport de passagers dans l'espace devaient être analysés en profondeur, il était souhaitable que les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine juridique soient également invitées à examiner ces aspects et à en rendre compte au Sous-Comité juridique.

36. Il a été estimé que la question de la protection/conservation de certaines régions désignées de la Lune et autres corps célestes devait inclure, en particulier, l'impact de la présence humaine sur la Lune.

37. Quelques délégations ont été d'avis que le débat de haut niveau sur les activités d'exploration, qui s'était tenu durant la session, avait fourni au sujet de la collaboration en matière d'exploration des enseignements intéressants tout aussi bien les pays ayant des activités spatiales que les autres qui pourraient contribuer à l'examen du rôle et des activités futurs du Comité.

38. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de tenir compte en particulier des besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités et de formation. Les considérations relatives au rôle et aux activités futurs du Comité profiteraient donc des travaux menés au titre des points actuellement inscrits à l'ordre du jour du Comité, par exemple le point intitulé "Espace et société: espace et enseignement".

39. Le Comité a convenu que certaines des questions abordées dans le document de travail, notamment la viabilité à long terme des activités spatiales, la protection/préservation de régions désignées de la Lune et des autres corps célestes, et les questions relatives au développement du transport de passagers dans l'espace, auraient à gagner à une analyse plus approfondie de la part des organisations internationales concernées. Il a convenu que ces dernières devaient être identifiées et invitées à faire rapport au Comité, selon des critères qui restaient à déterminer.

40. Le Comité est convenu qu'à sa cinquante et unième session, en 2008, il devrait poursuivre son examen du rôle et des activités futurs du Comité.

4. Composition du Comité

41. Le Comité a pris note des candidatures de la Bolivie et de la Suisse qui souhaitaient devenir membres du Comité (A/AC.105/2007/CRP.12 et A/AC.105/2007/CRP.7).

42. Il a convenu de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, lors de sa soixante-deuxième session, en 2007, l'admission de la Bolivie et de la Suisse au Comité.

5. Statut d'observateur

43. Le Comité a noté que deux organisations intergouvernementales, l'OACT et l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (Observatoire austral européen), ainsi qu'une organisation non gouvernementale, la Secure World Foundation (SWF), avaient sollicité le statut d'observateur auprès du Comité et que la correspondance pertinente et les statuts de ces organisations avaient été communiqués aux États membres à la session en cours (A/AC.105/2007/CRP.9, A/AC.105/2007/CRP.8 et A/AC.105/2007/CRP.10).

44. Le Comité a décidé de recommander que soit octroyé à l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT) le statut d'observateur permanent.

45. Bien qu'il ait pris note de l'intérêt de l'Observatoire austral européen pour ses travaux, le Comité a décidé de ne pas recommander de lui accorder le statut d'observateur permanent, l'Observatoire n'ayant pas envoyé de représentant à la session du Comité pour répondre aux questions de ses membres. Le Secrétariat a été prié d'informer l'Observatoire de la décision du Comité.

46. Le Comité est convenu que la SWF devrait être invitée à présenter une nouvelle fois sa demande et à participer en qualité d'observateur à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, à la quarante-septième session du Sous-Comité juridique et à la cinquante et unième session du Comité. Il a prié le Secrétariat d'informer la SWF de sa décision.

47. Il a été estimé que la SWF était encore une organisation relativement récente, et que le Comité devrait prendre le temps de mieux connaître les activités de cette organisation avant de prendre une décision quant à sa demande de statut d'observateur.

48. Il a été estimé qu'il fallait appliquer de manière égale les lignes directrices établies par le Comité à sa trente-troisième session, en 1990, pour octroyer le statut d'observateur permanent. Cette délégation a été d'avis que les organisations du secteur privé pouvaient offrir de nouveaux moyens de coopération, en particulier avec les pays en développement.

49. Il a été dit que les règles applicables à l'octroi du statut d'observateur devaient être révisées pour tenir compte du fait que le cadre dans lequel se déroulaient les activités spatiales avait considérablement changé depuis la trente-troisième session du Comité.

6. Colloque sur l'espace et l'eau

50. Comme convenu pendant la quarante-neuvième session du Comité, un colloque intitulé "L'espace et l'eau" s'est tenu le 11 juin 2007. Le colloque a permis de présenter le rôle des applications spatiales dans la solution des problèmes

mondiaux de gestion des ressources en eau et de discuter des stratégies et outils permettant d'élargir durablement l'accès à l'eau potable et salubre. Les participants ont également discuté de la manière dont les outils spatiaux et les solutions spatiales pouvaient aider les décideurs à mettre en place un mode d'utilisation durable des ressources en eau pour démontrer les possibilités offertes en matière de surveillance et de gestion des ressources en eau grâce aux technologies spatiales et à la coopération internationale. Le colloque était présidé par L. Beckel (Autriche).

51. Les exposés suivants ont été faits pendant le colloque: "Les données spatiales et la gestion des ressources en eau relevant de plusieurs États", par W. Lichem (Autriche); "L'espace et l'eau pour la vie" par Y. Berenguer (UNESCO); "Le rôle des systèmes spatiaux dans la gestion des ressources en eau", par K. Radhakrishnan (ISRO); "Les progrès des observations systémiques des eaux de surface et de l'environnement marin en Afrique", par A. Belward (Commission européenne); et "L'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des ressources en eau vue sous l'angle latino-américain", par C. Arevalo (Colombie). Ces exposés sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/2007/symposium.html>.

52. Le Comité a constaté avec satisfaction que le colloque avait permis aux membres du Comité de mieux comprendre les possibilités techniques offertes par la technologie spatiale en matière de gestion des ressources en eau, en présentant des exemples de succès nationaux et internationaux résultant de la coopération dans le domaine de l'utilisation de la technologie spatiale pour gérer les ressources en eau de manière durable.

7. Débat de haut niveau sur l'exploration spatiale

53. Comme convenu à la quarante-neuvième session du Comité, et conformément au paragraphe 49 de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, un débat de haut niveau sur l'exploration spatiale s'est tenu le 12 juin 2007. Il a donné aux membres du Comité l'occasion d'examiner les motivations et différents aspects des activités d'exploration de l'espace, qu'elles soient en cours ou prévues, et le rôle que pourrait jouer le système des Nations Unies en tant qu'enceinte permettant aux pays poursuivant ou utilisant des programmes spatiaux de réfléchir aux questions ayant trait à l'exploration spatiale.

54. Des présentations ont été faites par J. B. Higgins (National Aeronautics and Space Administration des États-Unis, NASA), A. A. Abiodun (au nom de l'Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial du Nigéria), C. de Cooker (ESA), Chang-Woo Kim (Ministère de la science et de la technologie, République de Corée), V. Mironov (Keldyish Center, entreprise de l'État fédéral, Fédération de Russie), Y. V. Sobakinskikh (TSENKI, entreprise de l'État fédéral, Fédération de Russie), M. Othman (Agence spatiale malaisienne), B. N. Suresh (Organisation indienne de recherche spatiale), et Zhang Wei (Agence spatiale chinoise). Les présentations peuvent être consultées sur le site <http://www.unoosa.org/oosa/COPUOS/2007/panel.html>.

55. Le Comité a aussi pris note du document intitulé "The Global Exploration Strategy – Framework for Coordination", qui a été élaboré par 14 agences spatiales et distribué au Comité sous la cote A/AC.105/2007/CRP.6.

56. Le Comité a noté avec satisfaction que le débat de haut niveau avait donné un aperçu des initiatives d'exploration spatiale en cours à l'échelle nationale ou mondiale, ce qui serait utile pour débattre du rôle et des activités futurs du Comité.

Une question qui se posait en particulier concernait le lien possible entre le Comité et la stratégie d'exploration mondiale.

8. Exposition intitulée “Cinquante ans de réalisations spatiales”

57. Le Comité a noté avec satisfaction que plus de 30 États Membres, organismes des Nations Unies et organisations internationales avaient contribué à l'exposition multinationale consacrée à “Cinquante ans de réalisations spatiales”, qui se tenait dans la rotonde du Centre international de Vienne, du 6 au 29 juin 2007. Parmi les exposants figuraient l'Algérie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Canada, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Liban, la Malaisie, le Maroc, la Namibie, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Agence spatiale européenne (ESA), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le HCR, le Bureau des affaires spatiales, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR), la Fédération internationale d'astronautique (FIA), la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), l'Année héliophysique internationale 2007 et la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Un bus multimédia consacré à la météorologie spatiale, qui faisait partie de l'initiative SWEETS (la météorologie spatiale et l'Europe – un instrument éducatif avec le Soleil), était par ailleurs stationné sur la Plaza du CIV.

J. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

58. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2008:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	11-22 février 2008	Vienne
Sous-Comité juridique	31 mars-11 avril 2008	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	11-20 juin 2008	Vienne